



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

RÉGATE Trophée Norisko

31 JUILLET 2022

CERCLE NAUTIQUE DE PAIMPOL

Grade 5 B

PM : 9h38 Coef 77

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.4 - ras
- 1.5 - le règlement du **TROPHÉE HABITABLE du CDV 22**
- 1.6 - *les règles d'équipement des voiliers*
- 1.8 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer par tous moyens de communication.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après la confirmation des inscriptions, c'est-à-dire le samedi 31 juillet 2022 à 18h00
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

cercle-nautique-paimpol.bzh

3 COMMUNICATION

- 3.2 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE ou pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie ou équivalent.



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F., du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Tous les bateaux ayant un certificat OSIRIS valide ; ceux qui en sont dépourvus se verront appliquer le coefficient de la table OSIRIS 2022 de la série sous réserve que le bateau soit conforme aux plans d'origine.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - Soit d'une licence temporaire pour le jour de la régata.
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à Cercle Nautique de Paimpol, quai neuf BP 109 22500 Paimpol jusqu'au XXX juillet 2022

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

TOUTES classes : 30€

CLASSE :	DROITS D'INSCRIPTION :
Toutes	30 €

Une caution de 10€ sera demandée pour les cagnards, pavillons...

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Samedi 30 juillet 2022 de 18h00 à 20h00 maison des Plaisanciers salle Mauffray Paimpol

- inscriptions, vérification des licences et certificats médicaux.
- Remise des instructions de course, des cagnards et des parcours
- 20h00 briefing salle Mauffray

Dimanche:

- sortie du port de Paimpol selon horaires des écluses
- Émargement sur l'eau à la VHF
- 9h30 : 1^{er} signal d'avertissement
- 19h : proclamations des résultats à la maison des plaisanciers de Lézardrieux

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide. À défaut, le coefficient retenu sera celui de la table OSIRIS 2022.
- 9.2 Une VHF portable ou fixe est obligatoire
- 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.4 **ras**
- 9.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 [quand ils se présentent au contrôle

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Gilet de sauvetage / VHF CANAL 72

11 LIEU

- Baie de Paimpol et abords de Bréhat arrivée **port de Lézardrieux**

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type côtier ou construits et figurent dans le dossier remis aux concurrents.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

- 14.1 Le classement se fera conformément au système de point de l'annexe A des RCV après calcul du temps compensé (temps réel multiplié par coefficient temps / temps).
Le coefficient CVL (coefficient de vent léger) n'est pas appliqué.

Le Trophée Habitable s'adresse aux bateaux classés en catégorie OSIRIS avec ou sans certificat OSIRIS.

La flotte du Trophée Départemental est répartie en deux catégories :

- **Grande course** Ailes marines : bateaux dont le coefficient OSIRIS net est supérieur à 18.
- **Course** CCI 22 ports des côtes d'Armor : bateaux dont le coefficient HN ou OSIRIS net est inférieur ou égal à 20

- Le Classement départemental Habitable est valable pour tous les bassins.

- Le classement est établi sur les 10 meilleurs résultats de tous les bateaux classés dans les différents bassins.

Attention : La catégorie choisie par le skipper engage celui-ci à la respecter pour toutes les régates de l'année comptant pour le Championnat départemental 22.

- **Classique** si plus de quatre classiques une catégorie classique est prévue avec son parcours

- 14.2 **1 course validée** est nécessaires pour valider la compétition...

- 14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total de ses points moins le score de sa plus mauvaise course.

- 14.5** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon [le système temps sur temps](#).
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
[Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon du CNPL.]
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17 EMPLACEMENTS**
Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.
- 18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 19 PROTECTION DES DONNÉES**
- 19.1 Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 21 PRIX**
Résultats de la régata la Norisko maison des plaisanciers de Paimpol à partir de 20h



100€

OFFERT, À TOUS LES SKIPPERS
DE LA RÉGATE,
PAR NORISKO*

TROPHÉE NORISKO

DU



31 JUILLET 2022

SALLE MAUFFRAY QUAI NEUF
22500 PAIMPOL

en partenariat avec :

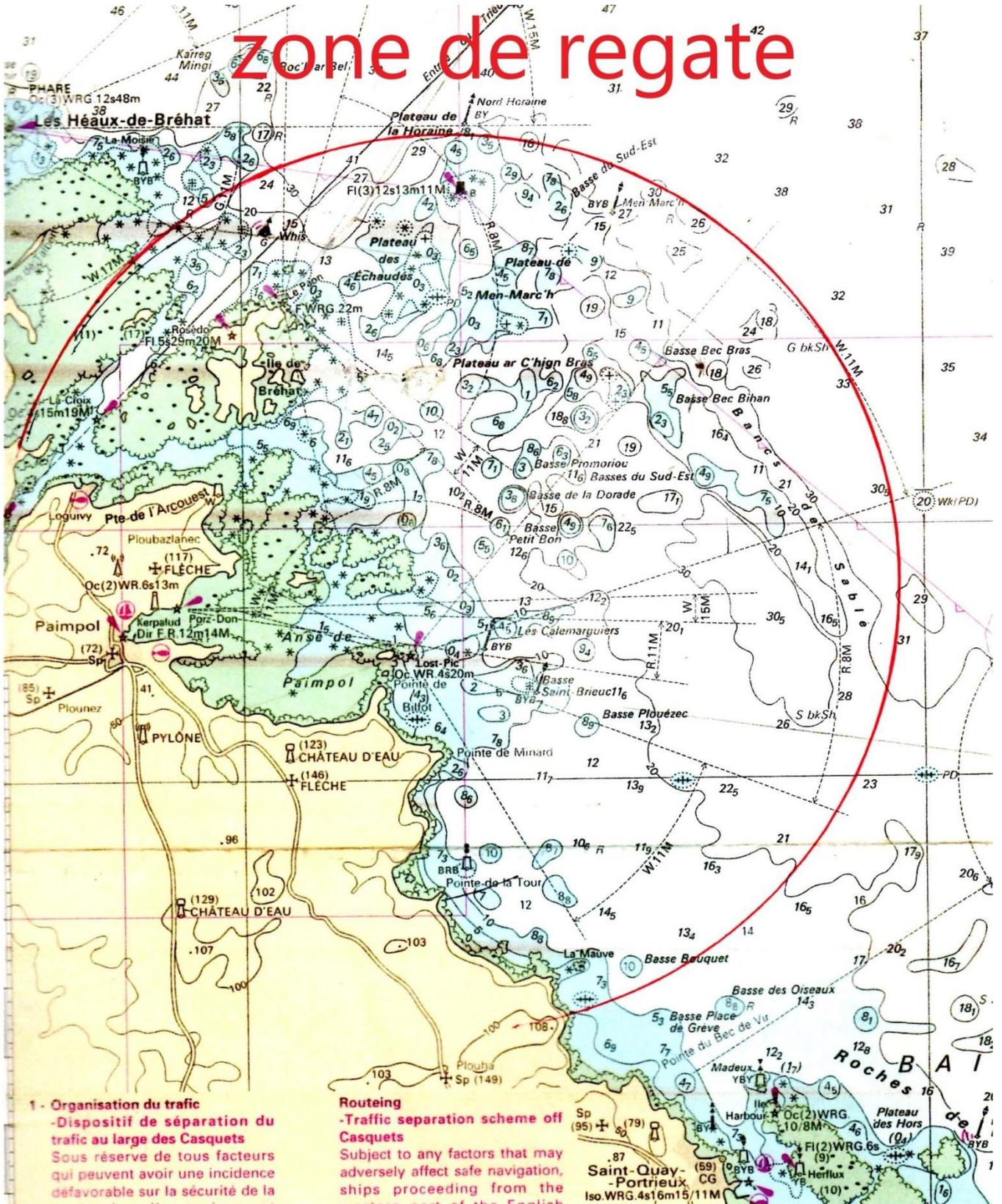


POUR EN SAVOIR PLUS : CERCLE-NAUTIQUE-PAIMPOL.BZH

* SOUS LA CONDITION DE FINIR LES MANCHES ET D'ÊTRE CLASSÉ.



zone de regate



pour vos marées d'un clic du 31 juillet 2022

